

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1771

23 juillet 2013

SOMMAIRE

Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l.	84993	IK Investment Partners S.à r.l.	84982
CVI Leeds Resi I S.à r.l.	84996	IPVE LUX S.à r.l.	84986
CVI Luxembourg Thirty Three	84996	Isis Shipping S.A.	84973
Dafofin Four S.A.	84994	IT Technologies Luxembourg S.A.	84972
Dexia Bonds	85006	Jutland Retail	84973
Dexia Money Market	85006	KAM Credit Investors S.à r.l.	84973
DEXIA World Alternative	85005	Kidzania International	84974
Discount Communication	85005	KLC Holdings III A S.A.	84982
DPGP Romania S.à r.l.	85006	Laurie London Tower (Luxembourg) SA	84974
Dropal S.A.	84995	Liberty Properties S.à r.l.	84992
Düsseldorf/Wilmersdorfer Arcaden	84995	Liberty Properties S.à r.l.	85006
DV International S.A. (DVI S.A.)	85008	Mar-Plast International S.A.	84965
Eco Lean Holding S.A.	85005	Morgan Stanley Investment Funds	84965
Eco Lean Holding S.A.	85008	Morgan Stanley Moselle S.à r.l.	84966
Enable and Investment Luxembourg S.à r.l.	84996	Moto-ID S.A.	84964
Endeka Holdco S.A.	84995	Mountainstream Holding II S.à r.l.	84966
European Credit X S.à r.l.	84994	O.G. Lux S.A.	84965
European Directories Holdco S.A.	84992	PAH Luxembourg 2 Sàrl	84993
European Motorway Investments 1	84993	Pontis S.à r.l.	84992
European Real Estate Capital S.à r.l.	84994	Proactif-Lux S.à r.l.	84992
Figae Invest S.A.	84963	Project Spring S.A.	84989
Financière le Rachinel S.à r.l.	84964	Puravida Patrimoine S.A. S.P.F.	84986
G.H.N. S.A.	84962	Tinsel Group S.A.	84962
Goodman Princeton Holdings (Lux) S.à r.l.	84963	Trans Distribution S.A.	84962
Gunpowder Investments S.à r.l.	84996	Zoetis Luxembourg Holding S.à r.l.	85008

Trans Distribution S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 148.292.

La Convention de Domiciliation conclue en date du 2 septembre 2009 entre la Société Anonyme TRANS DISTRIBUTION S.A., avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque, Société Anonyme, avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été dénoncée avec effet immédiat en date du 28 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Luca CHECCHINATO / Giovanni Soasiano

Référence de publication: 2013073857/14.

(130090244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Tinsel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 121.180.

Extrait des décisions de l'actionnaire unique

En date du 4 juin 2013, l'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer comme administrateur de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et pour une période se terminant au 24 février 2016, M. Richard Brekelmans, administrateur, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013073852/16.

(130090403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

G.H.N. S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.579.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 mai 2013.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'administration:

M Luca Checchinato, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mmes Rossana Di Pinto, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Emanuela Corvasce, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A, 68, Rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013074277/24.

(130091974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Goodman Princeton Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 153.622.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 31 mai 2013:

Le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée:

Mr Jean Bernard Zeimet, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, de résidence professionnelle au 3A, Boulevard Prince Henry, L-1725 Luxembourg; est nommé gérant de catégorie B, début du mandat en date du 3 juin 2013.

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince, Gérant de Classe A

M. Philippe Van der Beken, Gérant de Classe A

M. Sansal Ozdemir, Gérant de Classe B

M. Philip Lance Kianka, Gérant de Classe B

M. Jean Bernard Zeimet, Gérant de Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013074282/22.

(130091996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Figae Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.788.

—
Extract of the resolutions taken by the Meeting of the Board of Directors on June 3rd, 2013

1. The resignation of Ms Noëlle PICCIONE from her mandates as Director and Chairwoman of the Board of Directors be enacted with immediate effect.

2. Mr Olivier BEAUDOUL, private employee, born on June 26th, 1983 in Charleroi, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be coopted as new Director of the company, in replacement of Ms Noëlle PICCIONE, resigning Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2017.

3. Mr Olivier BEAUDOUL, private employee, born on June 26th, 1983 in Charleroi, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Chairman of the Board of Directors for the whole period of his mandate as Director, until the Annual General Meeting of 2017.

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration le 3 juin 2013

1. La démission de Mademoiselle Noëlle PICCIONE de ses fonctions d'Administrateur et de Présidente du Conseil d'Administration, est actée avec effet immédiat.

2. Monsieur Olivier BEAUDOUL, né le 26 juin 1983 à Charleroi, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant que nouvel Administrateur de la société, en remplacement de Mademoiselle Noëlle PICCIONE, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

3. Monsieur Olivier BEAUDOUL, employé privé, né le 26 juin 1983 à Charleroi, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé nouveau Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Director / Director

Référence de publication: 2013074262/32.

(130091322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Financière le Rachinel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.097.

Il résulte de deux actes de donation de parts sociales, reçus par l'Office Notarial à F-50204 Coutances, enregistré au centre des impôts de Coutances le 17 juillet 2012, bordereau 2012/1194, case n°2, et au 2 mai 2013, bordereau 2013/667, case n°2, que les associés suivants ont les parts sociales suivantes:

- Fernand LE RACHINEL:

11631 parts sociales pleine propriété numéros 8830 à 20460 inclus;

13143 parts sociales usufruit numéros 21858 à 35000 inclus;

8829 parts sociales usufruit art. 787CGI numéro 1 à 8829 inclus;

- Franziska LE RACHINEL:

349 parts sociales pleine propriété numéros 20461 à 20809 inclus;

4381 parts sociales nue propriété numéros 21858 à 26238 inclus;

2943 parts sociales nue propriété art. 787CGI numéro 1 à 2943 inclus;

- Hermann LE RACHINEL:

349 parts sociales pleine propriété numéros 20810 à 21158 inclus;

4381 parts sociales nue propriété numéros 26239 à 30619 inclus;

2943 parts sociales nue propriété art. 787CGI numéro 2944 à 5886 inclus;

- Ulric LE RACHINEL:

699 parts sociales pleine propriété numéros 21159 à 21857 inclus;

4381 parts sociales nue propriété numéros 30620 à 35000 inclus;

2943 parts sociales nue propriété art. 787CGI numéro 5887 à 8829 inclus;

de la société à responsabilité limitée FINANCIERE LE RACHINEL, ayant son siège social à 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.097, constitué par acte de Maître Anja Holtz, notaire alors de résidence à Wiltz, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, numéro 2346 du 15 décembre 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2012, publié au Mémorial C, numéro 1985 du 9 août 2012.

Pour la société

Le notaire

Référence de publication: 2013074265/34.

(130091373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Moto-ID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.868.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 avril 2013

1. Monsieur Claude FAVRE a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. La société à responsabilité limitée Molière Conseil a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Ludovic TROGLIERO, administrateur de sociétés, né à Clichy-la-Garenne (France), le 8 juin 1979, demeurant à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MOTO-ID S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013074478/20.

(130091513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Mar-Plast International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.193.

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 7 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Stefano Mantovani
- Marc Koeune
- Nicole Thommes
- Andrea Dany
- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013074453/18.

(130091793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

O.G. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 1, d'Fenn.

R.C.S. Luxembourg B 99.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wilwerdange, le 07 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013074502/10.

(130092097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Morgan Stanley Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.192.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de Morgan Stanley Investment Funds (la «Société») du 14 mai 2013

Composition du Conseil d'Administration

Il a été décidé d'approuver la cooptation de Monsieur Henry Cannell KELLY en date du 21 décembre 2012 en remplacement de Madame Laurence MAGLOIRE, démissionnaire de son mandat d'Administrateur de la Société, avec effet au 21 décembre 2012.

Il a également été décidé d'approuver l'élection de Monsieur Henry Cannell KELLY en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2013.

Il a été décidé d'approuver la réélection de Messieurs William JONES, Michael GRIFFIN et Andrew MACK en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2013.

Réviseur d'Entreprises

Il a été décidé d'approuver la réélection de Ernst & Young S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2013.

Pour Morgan Stanley Investment Funds

Référence de publication: 2013074447/26.

(130092102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Morgan Stanley Moselle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.879.

L'associé unique de la Société, MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l, a transféré son siège social du 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg au:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Morgan Stanley Moselle S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013074448/15.

(130091319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Mountainstream Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 10.100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.279.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of August before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TA Investment Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 128538 and having a fully subscribed to and paid-in share capital amounting to twelve million four hundred sixty-one thousand three hundred thirty-two euro (EUR 12,461,332.-) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal on August 29, 2012.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company Mountainstream Holding II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a fully subscribed to and paid-in share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by (i) one thousand two hundred and fifty (1,250) class A shares, (ii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares, (iii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class C shares, (iv) one thousand two hundred and fifty (1,250) class D shares, (v) one thousand two hundred and fifty (1,250) class E shares, (vi) one thousand two hundred and fifty (1,250) class F shares, (vii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class G shares, (viii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class H shares, (ix) one thousand two hundred and fifty (1,250) class I shares and (x) one thousand two hundred and fifty (1,250) class J shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1), and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company was incorporated on August 10, 2012, pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Cancellation of the nominal value of the shares of the Company;
2. Change of the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to Swedish Krona (SEK);
3. Amendment of the number of shares representing the corporate capital into (i) one million (1,000,000) class A shares, (ii) one million (1,000,000) class B shares, (iii) one million (1,000,000) class C shares, (iv) one million (1,000,000)

class D shares, (v) one million (1,000,000) class E shares, (vi) one million (1,000,000) class F shares, (vii) one million (1,000,000) class G shares, (viii) one million (1,000,000) class H shares, (ix) one million (1,000,000) class I shares and (x) one million (1,000,000) class J shares, all in registered form, without nominal value;

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten million Swedish Krona (SEK 10,000,000.-) in order to bring it from its present amount of one hundred thousand Swedish Krona (SEK 100,000.-), represented by (i) one million (1,000,000) class A shares, (ii) one million (1,000,000) class B shares, (iii) one million (1,000,000) class C shares, (iv) one million (1,000,000) class D shares, (v) one million (1,000,000) class E shares, (vi) one million (1,000,000) class F shares, (vii) one million (1,000,000) class G shares, (viii) one million (1,000,000) class H shares, (ix) one million (1,000,000) class I shares and (x) one million (1,000,000) class J shares all in registered form, without nominal value, to an amount ten million one hundred thousand Swedish Krona (SEK 10,100,000.-) represented by (i) one hundred and one million (101,000,000) class A shares, (ii) one hundred and one million (101,000,000) class B shares, (iii) one hundred and one million (101,000,000) class C shares, (iv) one hundred and one million (101,000,000) class D shares, (v) one hundred and one million (101,000,000) class E shares, (vi) one hundred and one million (101,000,000) class F shares, (vii) one hundred and one million (101,000,000) class G shares, (viii) one hundred and one million (101,000,000) class H shares, (ix) one hundred and one million (101,000,000) class I shares, and (x) one hundred and one million (101,000,000) class J shares, all in registered form, without nominal value, by issuance of a proportional number of new shares in each class of shares and having the rights and obligations set out in the articles of association, as amended pursuant to the resolutions taken in accordance with the present agenda;

5. Subscription for and full payment of the newly issued shares by a contribution in cash;

6. Reintroduction of the nominal value of the shares of the Company;

7. Subsequent amendment of articles 5.1. and 5.2. of the articles of association of the Company (the "Articles") in order to reflect the (i) change of currency, (ii) amendment of the number of shares, (iii) share capital increase and (iv) new nominal value set out in the preceding items;

8. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth hereabove, and to register the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register);

9. Amendment of article 15. of the Articles by adding a new paragraph 15.4.;

10. Amendment of article 16.2. of the Articles;

11. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to cancel the nominal value of the shares representing the share capital of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to Swedish Krona (SEK), based on the currency rate applicable as of August 28, 2012, equal to one euro (EUR 1) = eight point two four zero five Swedish Krona (SEK 8.2405), so that the current share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) will be one hundred thousand Swedish Krona (SEK 100,000.-) whereby an amount of three thousand and six point twenty-five Swedish Krona (SEK 3,006.25) will be allocated to a free reserve account.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the number of shares representing the corporate capital, so that the share capital of one hundred thousand Swedish Krona (SEK 100,000.-) will be represented by (i) one million (1,000,000) class A shares, (ii) one million (1,000,000) class B shares, (iii) one million (1,000,000) class C shares, (iv) one million (1,000,000) class D shares, (v) one million (1,000,000) class E shares, (vi) one million (1,000,000) class F shares, (vii) one million (1,000,000) class G shares, (viii) one million (1,000,000) class H shares, (ix) one million (1,000,000) class I shares and (x) one million (1,000,000) class J shares, all in registered form without nominal value.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten million Swedish Krona (SEK 10,000,000.-) in order to bring it from its present amount of one hundred thousand Swedish Krona (SEK 100,000.-) represented by (i) one million (1,000,000) class A shares, (ii) one million (1,000,000) class B shares, (iii) one million (1,000,000) class C shares, (iv) one million (1,000,000) class D shares, (v) one million (1,000,000) class E shares, (vi) one million (1,000,000) class F shares, (vii) one million (1,000,000) class G shares, (viii) one million (1,000,000) class H shares, (ix) one million (1,000,000) class I shares and (x) one million (1,000,000) class J shares, all in registered form, without nominal value, to an amount of ten million one hundred thousand Swedish Krona (SEK 10,100,000.-) represented by (i) one hundred and one million (101,000,000) class A shares, (ii) one hundred and one million (101,000,000) class B

shares, (iii) one hundred and one million (101,000,000) class C shares, (iv) one hundred and one million (101,000,000) class D shares, (v) one hundred and one million (101,000,000) class E shares, (vi) one hundred and one million (101,000,000) class F shares, (vii) one hundred and one million (101,000,000) class G shares, (viii) one hundred and one million (101,000,000) class H shares, (ix) one hundred and one million (101,000,000) class I shares, and (x) one hundred and one million (101,000,000) class J shares, all in registered form, without nominal value, by issuance of a proportional number of new shares in each class of shares and having the rights and obligations set out in the articles of association, as amended pursuant to the resolutions set forth hereafter.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Sole Shareholder, aforementioned and represented as stated above, who subscribes for (i) one hundred million (100,000,000) class A shares, (ii) one hundred million (100,000,000) class B shares, (iii) one hundred million (100,000,000) class C shares, (iv) one hundred million (100,000,000) class D shares, (v) one hundred million (100,000,000) class E shares, (vi) one hundred million (100,000,000) class F shares, (vii) one hundred million (100,000,000) class G shares, (viii) one hundred million (100,000,000) class H shares, (ix) one hundred million (100,000,000) class I shares, and (x) one hundred million (100,000,000) newly issued class J shares, all in registered form, without nominal value, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of ten million Swedish Krona (SEK 10,000,000.-).

Such contribution in cash, in an aggregate amount of ten million Swedish Krona (SEK 10,000,000.-), shall entirely be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of ten million Swedish Krona (SEK 10,000,000.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to reintroduce the nominal value of the shares representing the corporate capital of the Company and to allocate to all the shares representing the corporate capital of the Company, irrespective of their class, a nominal value of zero point zero one Swedish Krona (SEK 0.01) per share.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves subsequently to the resolutions set forth hereabove to amend articles 5.1. and 5.2. of the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at ten million one hundred thousand Swedish Krona (SEK 10,100,000.-), represented by:

- (i) one hundred and one million (101,000,000) class A shares (Class A Shares);
- (ii) one hundred and one million (101,000,000) class B shares (Class B Shares);
- (iii) one hundred and one million (101,000,000) class C shares (Class C Shares);
- (iv) one hundred and one million (101,000,000) class D shares (Class D Shares);
- (v) one hundred and one million (101,000,000) class E shares (Class E Shares);
- (vi) one hundred and one million (101,000,000) class F shares (Class F Shares);
- (vii) one hundred and one million (101,000,000) class G shares (Class G Shares);
- (viii) one hundred and one million (101,000,000) class H shares (Class H Shares);
- (ix) one hundred and one million (101,000,000) class I shares (Class I Shares);
- (x) one hundred and one million (101,000,000) class J shares (Class J Shares),

each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share.

5.2. Each Share is fully paid-up with a nominal value of zero point zero one Swedish Krona (SEK 0.01) and has such rights and obligations as set out in the Articles."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth hereabove, and to register the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 15. of the Articles by adding a new paragraph 15.4. to read as follows:

" **15.4.** In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) up to an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their holding of Shares regardless of the Class of Shares held; and

(ii) the balance of the total amount to be distributed shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in existence in reverse alphabetical order (i.e. first to the holders of the Class J Shares, then if there are no Class J Shares, to the holders of the Class I Shares and continuing in such a manner until only Class A Shares are in existence)."

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 16.2. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **16.2.** After payment of all debts and any charges against the Company and payment of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with, and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as, the distribution rules set for dividend distributions."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euro (€ 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois d'août par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

TA Investment Holdings S.à r.l., a une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128538 et ayant un capital social entièrement souscrit et libéré s'élevant à douze millions quatre cent soixante et un mille trois cent trente-deux euros (EUR 12.461.332,-) (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 29 août 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de la société Mountainstream Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social entièrement souscrit et libéré de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par (i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A, (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B, (iii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C, (iv) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D, (v) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E, (vi) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F, (vii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G, (viii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H, (ix) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I et (x) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J, chaque part sociale avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1), et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 10 août 2012 conformément à un acte du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
2. Modification de la devise du capital social de la Société de euro (EUR) à couronne suédoise (SEK);

3. Modification du nombre de parts sociales représentant le capital social en (i) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie A, (ii) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie B, (iii) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie C, (iv) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie D, (v) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie E, (vi) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie F, (vii) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie G, (viii) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie H, (ix) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie I et (x) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, sans valeur nominale;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix millions couronnes suédoises (SEK 10.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cent mille couronnes suédoises (SEK 100.000,-), représenté par, (i) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie B, (iii) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie C, (iv) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie D, (v) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie E, (vi) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie F, (vii) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie G, (viii) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie H, (ix) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie I et (x) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie J toutes sous forme nominative, sans valeur nominale, à un montant de dix millions cent mille couronnes suédoises (SEK 10.100.000,-) représenté par (i) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie A, (ii) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie B, (iii) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie C, (iv) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie D, (v) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie E, (vi) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie F, (vii) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie G, (viii) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie H, (ix) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie I et (x) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, sans valeur nominale, par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales, ayant les droits et obligations prévus dans les statuts, tels que modifiés suivant les résolutions prises selon cet ordre du jour;

5. Souscription et libération intégrale des parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire;

6. Réintroduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société;

7. Modification subséquente des articles 5.1. et 5.2. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter (i) la modification de devise, (ii) la modification du nombre de parts sociales, (iii) l'augmentation de capital social et (iv) la nouvelle valeur nominale définies dans les points qui précèdent;

8. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés aux changements indiqués ci-dessus et de procéder à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre); et

9. Modification de l'article 15. des Statuts par l'introduction d'un nouveau paragraphe 15.4.;

10. Modification de l'article 16.2. des Statuts;

11. Divers.

III. L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales représentant le capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la devise du capital social de la Société de euro (EUR) à couronne suédoise (SEK), au taux de change applicable le 28 août 2012, à savoir un euro (EUR 1) = huit virgule deux quatre zéro cinq couronnes suédoises (SEK 8,2405), de sorte que le capital social actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sera de cent mille couronnes suédoises (SEK 100.000,-) et qu'un montant de trois mille six virgule vingt-cinq couronnes suédoises (SEK 3.006,25) est alloué à un compte de réserves libres.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nombre de parts sociales représentant le capital social, de sorte que le capital social de cent mille couronnes suédoises (SEK 100.000,-) sera représenté par (i) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie A, (ii) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie B, (iii) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie C, (iv) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie D, (v) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie E, (vi) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie F, (vii) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie G, (viii) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie H, (ix) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie I et (x) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions couronnes suédoises (SEK 10.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cent mille couronnes suédoises (SEK 100.000,-), représenté par, (i) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie B, (iii) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie C, (iv)

un million (1.000.000) parts sociales de catégorie D, (v) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie E, (vi) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie F, (vii) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie G, (viii) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie H, (ix) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie I et (x) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie J toutes sous forme nominative, sans valeur nominale, à un montant de dix millions cent mille couronnes suédoises (SEK 10.100.000,-) représenté par (i) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie A, (ii) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie B, (iii) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie C, (iv) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie D, (v) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie E, (vi) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie F, (vii) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie G, (viii) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie H, (ix) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie I et (x) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, sans valeur nominale, par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales et ayant les droits et obligations prévus dans les statuts, tels que modifiés suivant les résolutions ci-dessous.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ensuite a comparu l'Associé Unique précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à (i) cent millions (100.000.000) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) cent millions (100.000.000) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) cent millions (100.000.000) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) cent millions (100.000.000) parts sociales de catégorie D nouvellement émises, (v) cent millions (100.000.000) parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) cent millions (100.000.000) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) cent millions (100.000.000) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) cent millions (100.000.000) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) cent millions (100.000.000) parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) cent millions (100.000.000) parts sociales de catégorie J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, sans valeur nominale, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de dix millions couronnes suédoises (SEK 10.000.000,-).

Cet apport en numéraire d'un montant total de dix millions couronnes suédoises (SEK 10.000.000,-) sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de dix millions couronnes suédoises (SEK 10.000.000,-) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de réintroduire la valeur nominale des parts sociales représentant le capital social de la Société et d'allouer à toutes les parts sociales représentant le capital social de la Société, sans distinction quant à leur catégorie, une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) par part sociale.

Septième résolution

L'Associé Unique décide consécutivement aux résolutions ci-dessus de modifier les articles 5.1. et 5.2. des Statuts, qui seront désormais libellés de la manière suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix millions cent mille couronnes suédoises (SEK 10.100.000,-) représenté par:

- (i) cent un millions (101.000.000) sociales de catégorie A); parts sociales de catégorie A (Parts
- (ii) cent un millions (101.000.000) sociales de catégorie B); parts sociales de catégorie B (Parts
- (iii) cent un millions (101.000.000) sociales de catégorie C); parts sociales de catégorie C (Parts
- (iv) cent un millions (101.000.000) sociales de catégorie D); parts sociales de catégorie D (Parts
- (v) cent un millions (101.000.000) sociales de catégorie E); parts sociales de catégorie E (Parts
- (vi) cent un millions (101.000.000) sociales de catégorie F); parts sociales de catégorie F (Parts
- (vii) cent un millions (101.000.000) sociales de catégorie G); parts sociales de catégorie G (Parts
- (viii) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie H (Parts sociales de catégorie H);
- (ix) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie I (Parts sociales de catégorie I);
- (x) cent un millions (101.000.000) parts sociales de catégorie J (Parts sociales de catégorie J),

chacune des parts de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J étant listée dans un registre et dénommée respectivement Catégorie de Parts sociales et collectivement les Catégories de Parts sociales. Une part sociale de toute catégorie sera dénommée une Part sociale.

5.2. Chaque Part sociale est intégralement libérée à sa valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) et a les droits et obligations tels que définis dans les Statuts.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés les changements indiqués ci-dessus et d'inscrire les parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15. des Statuts par l'introduction d'un nouveau paragraphe 15.4. libellé comme suit:

« **15.4.** En cas de déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

(i) jusqu'à un montant égal à 0,25 % de la valeur nominale de chaque Part sociale, il sera distribué de manière égale à tous les associés au prorata de leur détention de Parts sociales sans distinction quant à la Catégorie de Parts sociales détenues; et

(ii) le solde du montant total à distribuer sera alloué dans son entièreté aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (c.-à-d. premièrement aux détenteurs des Parts sociales de Catégorie J, ensuite s'il n'y a pas de Parts sociales de Catégorie J, aux détenteurs des Parts sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que les Parts sociales de Catégorie A).»

Dixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16.2. des Statuts qui se lira désormais comme suit:

« **16.2.** Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et paiement des dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et, de façon à obtenir, sur une base globale, le même résultat économique, les règles de distribution établies pour les distributions de dividendes.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille euros (€ 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11663. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074449/347.

(130091556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

IT Technologies Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 162.250.

Résolution de l'actionnaire unique de la Société En date du 30 mai 2013

Il résulte de ladite résolution:

La nomination en tant qu'Administrateur de Monsieur Thibault Emond, gérant de sociétés, domicilié au 66, rue de Koerich à L-8437 Steinfort, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017, en remplacement de Madame Françoise Gravé, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

84973

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013075081/16.

(130092191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Isis Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 105.877.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires, qui s'est tenue en date du 27 mai 2013, l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a décidé de reconduire avec effet immédiat le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la société FINORTRUST S.A. sise à 1 Carrefour de Rive, CH-1211 Genève, registre du commerce de Genève, N° CH-660-0014958-8, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

2. L'Assemblée a décidé de reconduire avec effet immédiat le mandat des administrateurs, à savoir Monsieur Christian LARPIN demeurant professionnellement à, n° 1 Carrefour de Rive, CH-1211 GENEVE, et Monsieur Gustavo STRASSNER demeurant professionnellement au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

2. L'Assemblée a décidé de reconduire avec effet immédiat le mandat de Monsieur Philippe JANSSENS en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société demeurant professionnellement au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

3. L'assemblée accepte la démission avec effet au 30 juin 2013 de Monsieur Paul André WAEBER avec adresse professionnelle au n° 1 Carrefour de Rive, CH-1211 GENEVE.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013075080/23.

(130092824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Jutland Retail, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 137.732.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 03/12/2012

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat des Administrateurs suivants avec effet à partir du 03 décembre 2012:

* Brian Conroy, en tant qu'Administrateur de type A;

* Andrew Whitty, en tant qu'Administrateur de type A;

* Bastow Charleton S.à r.l., en tant qu'Administrateur de type B.

Durée du mandat pour les trois administrateurs: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013075084/16.

(130092671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

KAM Credit Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 186.517,47.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 157.193.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 13 mars 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer Alex Mostovoi, né le 7 août 1965 à Vladivostok en Russie, avec adresse professionnelle au 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104, U.S.A. en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 14 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Stefan Lambert

Référence de publication: 2013075095/15.

(130092767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Kidzania International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 125.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 160.567.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 7 juin 2013 que Monsieur Christophe Maillard a démissionné de sa position de gérant de type A de la Société avec effet au 3 juin 2013.

Il est décidé de nommer Madame Marjorie ALLO, née le 19 novembre 1967 à Paris, France, résidant au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérante de type A de la Société avec effet au 3 juin 2013 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Mme Marjorie Allo comme gérante de type A de la Société;
- M. Xavier Lopez Ancona comme gérant de type A de la Société;
- M. Sixto Homero Uribe PEREZ comme gérant de type A de la Société; et
- Mme Sarah BONALLO comme gérante de type B de la Société.

Le 10 juin 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013075093/21.

(130092678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Laurie London Tower (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 177.736.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of June.

Before us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Laurie Investments Limited, a private limited liability company incorporated in the British Virgin Islands whose registered office is at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, with company number 1722458,

represented by Brigitte Czoske, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse by virtue of a proxy given under private seal on May 24, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a public limited company (société anonyme), to establish as follows:

Title I. - Denomination - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There is formed a public limited company ("société anonyme") under the name of "Laurie London Tower (Luxembourg) SA" (hereinafter the "Company").

Art. 2. The registered office is established in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the these abnormal circumstances end; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. The duration of the Company is unlimited except otherwise provided herein.

The Company may be wound up by a resolution of the shareholders passed in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 4. The main object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, units and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may enter into agreements which are likely to enhance, facilitate or supplement this object.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kind of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies in the group the Company belongs to. It may also give guarantees, enter into agreements providing support and other agreements and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company or to assist or benefit its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets. The Company may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

In general, the Company may carry out directly or through branches and/or offices located in Luxembourg or abroad all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance, facilitate or to supplement the above-mentioned purpose.

Title II. - Capital - Shares

Art. 5. The subscribed share capital is fixed at thirty thousand GBP (30,000.- GBP), represented by 30,000 (thirty thousand) ordinary shares with a par value of one GBP (1GBP) per share.

The shares are in registered form only.

Unless specifically requested by a shareholder, the Company will not issue share certificates and shareholders will receive a confirmation of their shareholding instead. If a shareholder desires to obtain share certificates, correspondent costs will be charged to such shareholder.

The capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders, passed in the manner required for amendment of these articles of association.

The Company may repurchase its own shares to the extent and under the terms permitted by law.

Art. 6. In case of transfer (within the broadest meaning including, without limitation, sale to a third party, transfer for free, contribution or pledge) of shares, the other existing shareholder may exercise pre-emption rights according to the terms and conditions of any shareholders' agreement that may be in force from time to time between the shareholders, and are transferred by means of a written instrument..

The transferor shall provide the board of directors with acceptable evidence that the transfer of shares has been effected for the transferred shares either to the other shareholders pursuant to their right of pre-emption, or to the benefit of the purchaser whose name has previously been disclosed within one month.

Any transfer of shares that is made in breach of any provisions provided here above shall be regarded by the Company as null and void. Transfers of shares shall only be registered in the share register following the acknowledgment by a resolution of the board of directors that the transfer is in compliance with the provisions of present article 6.

Title III. - Management

Art. 7. The Company is managed by a board of at least three (3) directors, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six (6) years by the general meeting of the shareholders and who can be dismissed for any reason whatsoever at any time by the general meeting of the shareholders. The board of directors may be composed of two classes of directors (A and B). Class A may be composed of one (1) director at least. Class B may be composed of one (1) director at least.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 8. The board of directors shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any director. The board of directors shall meet at least every six months in Luxembourg. The board of directors may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least two (2) working days in advance of the date set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, by telefax, or by email of each director. No convening notice is required if all the directors of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Any director may attend the board of directors' meeting by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by telefax or by email another director as his proxy. In case there is only one director present at the board meeting, this director is allowed to appoint a secretary, who needs not to be director, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing, by telefax or by email.

The board of directors can validly deliberate and act only if two directors are present or represented and, if the board of directors is composed of two classes of directors, at least one Class A director and one Class B director. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tied vote, the chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings. However, written resolutions shall be valid only if a majority of the directors signing such resolutions are physically present in Luxembourg while signing such resolutions.

Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two directors.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of association of the Company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 10. The Company is bound up towards third parties in any circumstances whatsoever, either by the joint signatures of any two directors and, if the board of directors is composed of two classes of directors, at least one Class A director and one Class B director or the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Title IV. - Supervision

Art. 11. The Company is supervised by one or several supervisory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, where required by the law, by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé). The supervisory auditor(s) are appointed by the general meeting of the shareholders, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time with or without cause.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six (6) years. The supervisory auditor(s) shall be re-eligible.

Title V. - General meeting

Art. 12. The general meeting of the shareholders represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The approval of all shareholders is required on "Major Decisions" as defined according to the terms and conditions of any shareholders' agreement that may be in force from time to time between the shareholders.

The convening notices are made in the form and delays provided by law.

Art. 13. The annual general meeting is held on June 27 at 3 p.m. at the Company's registered office, or at any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 14. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene any extraordinary general meeting.

This meeting must be convened at the written request of shareholders representing at least 10% of the Company's share capital.

Art. 15. Each share entitles to one vote.

The Company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, towards the Company.

Title VI. - Accounting year - Allocation of profits

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year. The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 17. At least 5% of the net profit of the financial year have to be allocated to the legal reserve. Such contribution will cease to be compulsory where the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Should the Company be wound up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal entity or individual, appointed by the general meeting which will specify their respective powers and remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.
- 2.- The first general meeting will be held in the year 2014.

Subscription and Payment

The above-named party, represented as stated here above, has subscribed to thirty thousand shares.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty thousand GBP (30,000.- GBP) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Declaration - Estimate of costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at nine hundred eighty-five Euros (985.- EUR).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of GBP 30,000.- (thirty thousand GBP) is valued at EUR 35,174.92 (thirty-five thousand one hundred seventy-four euro and ninety-two cents).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convoked, has required the notary to enact the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 2.- The following have been appointed as directors:

- Clifford McCracken, born on 12 April 1957, in Weston, Canada, residing professionally at 9th Floor, 1095 W. Pender St, Vancouver BC V6E 2M6, Canada;

- Emmanuel Réveillaud, born on 10 October 1971, in La Rochelle, France, residing professionally at 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

- Esbelta De Freitas, born on 30 August 1969 in Villerupt, France, residing professionally at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:

KPMG Luxembourg S.à r.l., with registered office at L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Corporate Register under number B 149.133.

4.- The registered office is established at L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville, Grand Duchy of Luxembourg.

5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the 2014 general annual meeting.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the above appearing person, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre juin.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant;

A COMPARU:

Laurie Investments Limited, une société ayant son siège social à P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles vierges britanniques, avec numéro de société Iles vierges britanniques, représentée aux fins des présentes par Brigitte Czoske, Avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 24 mai 2013.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a rédigé les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Laurie London Tower (Luxembourg) SA" (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège social est établi à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration déciderait que des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires se seraient produits ou seraient imminents qui compromettraient les activités normales du siège social de la société, ou la facilité des communications entre ces bureaux et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation totale des circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée sauf disposition contraire des présents statuts.

La société peut être dissoute par une résolution des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Art. 4. La société a pour objet principal l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques. La Société pourra prendre part à des contrats qui sont susceptibles d'améliorer, de faciliter ou de compléter cet objet.

La société pourra emprunter sous toutes les formes. Elle pourra émettre effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe auquel elle appartient. Elle pourra aussi donner des garanties, conclure des contrats

fournissant une assistance et autres contrats, et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés, ou assister, faire bénéficier ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ou totalité de ses actifs. La société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

De manière générale, la société pourra procéder, directement ou par l'intermédiaire de ses succursales ou bureaux situés à Luxembourg ou à l'étranger, à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer, faciliter et compléter l'objet social ci-dessus.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente mille livres sterling (30.000,- GBP), représenté par trente mille (30.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'une livre sterling (1GBP) chacune.

Les actions sont émises exclusivement sous la forme nominative. A moins qu'un des actionnaires en fasse la demande spécifique, la société n'émettra pas de certificat représentatif d'actions; les actionnaires recevant au lieu et place une confirmation de leur participation. Lorsqu'un des actionnaires souhaite obtenir des certificats représentatifs d'actions, cet actionnaire en assumera les coûts y afférents.

Le capital social de la société peut être augmenté ou moyennant résolution des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans la mesure et suivant aux conditions autorisées par la loi.

Art. 6. En cas de transfert (au sens le plus large y compris, notamment, la vente à un tiers et/ou un actionnaire existant, donation, apport ou nantissement) d'actions, les actionnaires existants pourront exercer des droits de préemption conformément aux conditions et modalités telles que définies par tout contrat d'actionnaires pouvant être en vigueur au fil du temps entre les actionnaires et seront cédées au moyen d'un acte écrite.

Le cédant fournira au conseil d'administration une preuve acceptable que le transfert d'actions a été effectué pour les actions transférées soit en faveur des autres actionnaires eu égard à leur droit de préemption, ou en faveur de l'acheteur dont le nom a été précédemment communiqué endéans un mois.

Tout transfert d'actions qui sera effectué en violation d'une des présentes dispositions, sera considérée par la société comme nulle et non avenue. Les transferts d'actions ne sera inscrit dans le registre des actions qu'après la reconnaissance par une résolution du conseil d'administration que le transfert est en conformité avec les dispositions du présent article 6.

Titre III. - Administration

Art. 7. La société est dirigée par un conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle pour quelque raison que ce soit. Le conseil d'administration pourra être composé de deux classes d'administrateurs (A et B). Au moins un (1) administrateur constituera la Classe A. Au moins un (1) administrateur constituera la Classe B.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunira à Luxembourg aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent ou sur convocation de tout administrateur. Le conseil d'administrateur se réunira au moins une fois tous les six mois à Luxembourg. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire, qui ne doit pas être un administrateur, qui sera en charge des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins deux (2) jours ouvrables à l'avance, excepté dans des circonstances urgentes auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation à la réunion. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment par écrit, télécopie ou courrier électronique de chaque administrateur. Aucune convocation n'est requise si tous les administrateurs de la société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés et qu'ils ont parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou vidéo-conférence. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire. Si un seul administrateur est présent à une réunion du conseil d'administration, cet administrateur est autorisé à nommer un secrétaire, qui ne doit pas impérativement être un administrateur, afin de l'assister dans la tenue de la réunion du conseil d'administration. Les votes seront alors effectués par écrit, télécopie ou courrier électronique.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et agir qu'à condition que deux administrateurs soit présente ou représentée et, si le conseil d'administration est composé de deux classes d'administrateurs, au moins un administrateur de la Classe A et un administrateur de la Classe B. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante.

Les résolutions prises par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des résolutions prises à des réunions du conseil d'administration.

Néanmoins, les résolutions écrites ne seront considérées comme valables qu'à condition qu'une majorité des administrateurs signant ces résolutions soient physiquement présents au Luxembourg et au moment de signer ces résolutions.

Ces signatures seront apposées sur un seul document ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique et seront communiquées par courrier ou télécopie.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera cette réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le président pro tempore, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et prendre toute disposition dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, ou par les présents statuts de la société, incombent au conseil d'administration.

Art. 10. La société sera engagée à l'égard des tiers en toute circonstance, soit par la signature collective de deux administrateurs, et, si le conseil d'administration est composé de deux classes d'administrateurs, d'au moins un administrateur de la Classe A et un administrateur de la Classe B soit par la signature individuelle ou collective de toute personne ou toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature sera délégué par le conseil d'administration.

Titre IV. - Surveillance

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, or si requis par la Loi par un réviseur d'entreprises agréée, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, et qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du(des) mandat(s) de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six (6) années. Le(s) commissaire(s) aux comptes peut être rééligible.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

L'approbation de tous les actionnaires est requis pour des décisions majeurs ("Major Decisions") telles que définies par tout contrat d'actionnaires pouvant être en vigueur au fil du temps entre les actionnaires. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 27 juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg à indiquer dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Cette assemblée doit être convoquée à la demande écrite d'actionnaires représentant au moins 10% du capital social de la société.

Art. 15. Chaque action donne droit à un vote.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire pour chaque action; si une action de la société est détenue par plus d'une personne, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant son unique propriétaire, à l'égard de la société.

Titre VI. - Exercice social - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces documents avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale statutaire au(x) commissaire(s).

Art. 17. Au moins 5% du bénéfice net de l'exercice social doit être prélevé au titre de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint 10% du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes, conformément aux exigences légales.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital souscrit soit réduit.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou de plusieurs liquidateurs, personne physique ou morale, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations respectifs.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non régis par les présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

La partie comparante précitée, ici représentée comme indiqué ci-dessus a souscrit trente mille actions:

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente mille livres sterling (30.000,- GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq Euros (985,- EUR).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de GBP 30.000,- (trente mille livres Sterling) est évalué à la somme de EUR 35.174,92 (trente-cinq mille cent soixante-quatorze euros quatre-vingt-douze cents).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des réviseur(s) d'entreprises agréé à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Clifford Mc Cracken, né le 12 avril 1957, à Weston, Canada, résidant professionnellement 9th Floor, 1095 W. Pender St, Vancouver BC V6E 2M6, Canada;

- Emmanuel Réveillaud, né le 10 octobre 1971, à La Rochelle, France, résidant professionnellement 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

- Esbelta De Freitas, née le 30 août 1969 à Villerupt, France, résidant professionnellement 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

- 3.- A été appelé aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé:

KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9 allée Scheffer, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133. 4.- Le siège social est établi au L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville, Grand-Duché de Luxembourg.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Constatation

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne précitée les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne précitée, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CZOSKE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juin 2013. Relation: LAC/2013/25473. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075105/411.

(130092608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

KLC Holdings III A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.131.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2013

1. Les mandats des Administrateurs:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

- Madame Isabelle DONADIO, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

- Monsieur Nicolas GERARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

- Monsieur Lorenzo BARCAGLIONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

sont reconduits pour une période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée générale Statutaire de l'an 2019.

2. Le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, en tant que commissaire aux comptes, avec siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, L-1882 LUXEMBOURG, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075102/22.

(130092752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of May at four p.m..

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Fatburen Europa B.V., a company duly incorporated under the laws of The Netherlands and having its registered office in Claude Debussylaan 18, Amsterdam 1082 MD, The Netherlands;

2. Mr. Christopher Masek, residing at 7 Drayton Gardens, London, SW10 9RY, United Kingdom;

3. Mr. Mads Ryum Larsen, residing at South Rise, South Road, St George's Hill, Weybridge, Surrey, KT13 0NA, United Kingdom;

4. Mr. James Yates, residing at 36 Montague Road, Richmond, TW10 6JB, United Kingdom;

5. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, having its registered office at Isestrasse 117, D-20149, Hamburg, Germany;

6. Stellaris AB, having its registered office at 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Sweden and registered with the Registrar of Companies of Sweden under number 556706-4661;

7. International Kapital Investment Partners S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 162242; and

8. Anders Petersson, having his address at Haynstrasse 30, 20249 Hamburg, Germany,

9. Comparsio AB, a private limited company (privat aktiebolag) incorporated under the Swedish law, having its registered office at Eriksgatan 11, 724 60 Västerås and registered with the Trade and Industry Register Bolagsverket under number 5568920697,

10. IK Investment Partners S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, and registered

with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 98911.

Here represented by Ms. Elodie Duchêne, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of ten (10) proxies given in May 2013.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

That they are the actual shareholders of "IK INVESTMENT PARTNERS SARL" formerly Industri Kapital Luxembourg Sàrl, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the notary public Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on December 31st, 2003, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* number 316 of March 19th, 2004, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 May 2013, not yet published in the *Memorial, Recueil des Sociétés et Associations* (the "Company").

In accordance with Article 7.3 of the articles of association of the Company, as amended from time to time, on 22 May 2013 the Company has redeemed 419 Class D Preference Shares, 419 Class E Preference Shares, 419 Class F Preference Shares, 419 Class G Preference Shares, 419 Class H Preference Shares, 419 Class I Preference Shares owned by Trygve Grindheim in the share capital of the Company. That the voting rights of the 419 Class D Preference Shares, 419 Class E Preference Shares, 419 Class F Preference Shares, 419 Class G Preference Shares, 419 Class H Preference Shares, 419 Class I Preference Shares held by the Company itself are suspended.

All this having been declared, the appearing parties, representing 100% of shares of the Company have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of seven thousand eight hundred fifty-six point twenty-five Euros (EUR 7,856.25) in order to bring the Company's subscribed capital from its current amount of ninety five thousand nine hundred seventy-five Euros (EUR 95,975.-) to eighty-eight thousand one hundred and eighteen point seventy five Euros (EUR 88,118.75) by cancellation of four hundred and nineteen (419) Class D Preference Shares, four hundred and nineteen (419) Class E Preference Shares, four hundred and nineteen (419) Class F Preference Shares, four hundred and nineteen (419) Class G Preference Shares, four hundred and nineteen (419) Class H Preference Shares, four hundred and nineteen (419) Class I Preference Shares, with a nominal value of three point one hundred twenty-five Euro (EUR 3.125) each, held by the Company;

2. Modification of the provisions of Article 7.1 (Subscribed and Paid Up Share Capital) of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles") as a result of the capital reduction; and

3. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to reduce the Company's subscribed share capital by an amount of seven thousand eight hundred fifty-six point twenty-five Euros (EUR 7,856.25) in order to bring the Company's subscribed capital from its current amount of ninety-five thousand nine hundred seventy-five Euros (EUR 95,975.-) to eighty-eight thousand one hundred and eighteen point seventy five Euros (EUR 88,118.75) by cancellation of four hundred and nineteen (419) Class D Preference Shares, four hundred and nineteen (419) Class E Preference Shares, four hundred and nineteen (419) Class F Preference Shares, four hundred and nineteen (419) Class G Preference Shares, four hundred and nineteen (419) Class H Preference Shares, four hundred and nineteen (419) Class I Preference Shares, with a nominal value of three point one hundred twenty-five Euro (EUR 3.125) each, held by the Company in its own portfolio.

Second resolution

The general meeting decides to amend article 7.1 (Subscribed and Paid Up Share Capital) of the Articles which shall henceforth read as follows.

" **7.1. Subscribed and Paid up Share Capital.** The Company's corporate capital is fixed at eighty-eight thousand one hundred and eighteen point seventy five Euros (EUR 88,118.75) represented by three thousand fifty-eight (3,058) Class A Ordinary Shares, four thousand one hundred ninety (4,190) Class D Preference Shares, four thousand one hundred ninety (4,190) Class E Preference Shares, four thousand one hundred ninety (4,190) Class F Preference Shares, four thousand one hundred ninety (4,190) Class G Preference Shares, four thousand one hundred ninety (4,190) Class H Preference Shares and four thousand one hundred ninety (4,190) Class I Preference Shares, all with a par value of three point one hundred twenty-five Euro (EUR 3.125) and all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("*société unipersonnelle*") in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand two hundred euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai à seize heures.

Par devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Fatburen Europa B.V., une société de droit de néerlandais, ayant son siège social à Claude Debussylaan 18, Amsterdam 1082 MD, Pays-Bas;
2. Monsieur Christopher Masek, demeurant au 7 Drayton Gardens, Londres, SW10 9RY, Royaume Uni;
3. Monsieur Mads Ryum Larsen, demeurant à South Rise, South Road, St George's Hill, Weybridge, Surrey, KT13 0NA, Royaume Uni;
4. Monsieur James Yates, demeurant à 36 Montague Road, Richmond, TW10 6JB, Royaume Uni;
5. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, ayant son siège social à Lsestrasse 117, D-20149, Hamburg, Allemagne;
6. Stellaris AB, ayant son siège social au 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Suède et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Suède sous le numéro 556706-4661;
7. International Kapital Investment Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162242, et
8. Anders Petersson, demeurant au Haynstrasse 30, 20249 Hamburg, Allemagne,
9. Comparsio AB, une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois de Suède ayant son siège social au Eriks-gatan 11, 724 60 Västerås et immatriculée auprès du Registre de Commerce et d'Industrie (Bolagsverket) sous le numéro 556892-0697;
10. IK Investment Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98911.

Ici représentés par Melle Elodie Duchêne, Avocate à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu de dix (10) procurations datées de mai 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les associés actuels de «IK INVESTMENT PARTNERS SARL» anciennement Industri Kapital Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, le 31 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 19 mars 2004, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire instrumentant, le 22 mai 2013, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Que conformément à l'article 7.3 des statuts de la Société, tels que modifiés, en date du 22 mai 2013 la Société a racheté quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe D, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe E, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe F, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe G, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe H, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe I détenues par Trygve Grindheim dans la Société. Que les droits de vote des quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe D, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe E, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe F, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe G, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe H, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe I détenues par la Société sont suspendus.

Les comparants représentant 100% de parts sociales de la Société ont immédiatement procédé à l'assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de sept mille huit cent cinquante-six Euros vingt-cinq cents (EUR 7.856,25) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-quinze mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 95.975,-) à quatre-vingt-huit mille cent dix-huit Euros soixante-quinze cents (EUR 88.118,75) par annulation de quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe D, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe E, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe F, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe G, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe H, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe I détenues par la Société;

2. Modification de l'article 7.1. (Capital souscrit et libéré) des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») suite à la réduction du capital social;

3. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept mille huit cent cinquante-six Euros vingt-cinq cents (EUR 7.856,25) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-quinze mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 95.975,-) à quatre-vingt-huit mille cent dix-huit Euros soixante-quinze cents (EUR 88.118,75) par annulation de quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe D, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe E, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe F, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe G, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe H, quatre cent dix-neuf (419) parts sociales Préférentielles de Classe I détenues par la Société elle-même.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7.1 (Capital souscrit et libéré) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **7.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-huit mille cent dix-huit Euros soixante-quinze cents (EUR 88.118,75) représenté par trois mille cinquante-huit (3.058) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, chacune ayant une valeur nominale de trois Euros et cent vingt-cinq Cent (EUR 3,125) et toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi sur les Sociétés trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est estimé à environ mille deux cents Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DUCHENE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 mai 2013. Relation: LAC/2013/23574. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013075064/194.

(130092458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

IPVE LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.318.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises en date du 3 juin 2013

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 juin 2013 que:

1. La démission de Madame Noëlle PICCIONE, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat
2. La nomination de la personne suivante en tant que gérant de la société en remplacement de Madame Noëlle PICCIONE, est acceptée pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre PARACHE, employé privé, né le 09/12/1977 à Libramont, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

..., le 02/06/2013.

FCPR Idinvest Private Value Europe
Représentée par Idinves Partners SA
Signature

Référence de publication: 2013075079/20.

(130092469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Puravida Patrimoine S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.785.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alexander Claessens, économiste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PURAVIDA PATRIMOINE S.A. S.P.F.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son

objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

Art. 3. Le capital social est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-), représenté par CINQ CENTS (500) actions de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à 10 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires;

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare souscrire les cinq cents (500) actions.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de quarante pour cent (40%) par des versements en espèces de sorte que la somme de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 3.200,-

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à 1 (un).

2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Alexander CLAESSENS, économiste, né à Wilrijk, le 17 décembre 1951, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTEREY AUDIT S. à r.l. ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

4.- Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

5.- Le siège social est fixé à 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

signé: A. CLAESSENS et H. HELINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2013. Relation: LAC/2013/24646. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075955/142.

(130093767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Project Spring S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.662.

—
In the year two thousand thirteen, on the sixth day of May.

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter referred to as the “Notary”),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (hereinafter referred to as the “Meeting of Shareholders”) of PROJECT SPRING S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), duly incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.662, and whose articles of association (hereinafter referred to as the “Articles”) have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2027, page 97250 on 1st September 2011 (hereinafter referred to as the “Company”).

The Meeting of Shareholders of the Company elects as chairman, Mrs. Cristina SCHMIT, private employee, residing professionally in Junglinster.

The chairman appoints as secretary and the Meeting of Shareholders elects as scrutineer Mrs. Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally in Junglinster.

The office of the Meeting of Shareholders having thus been constituted, the chairman requests the Notary to act that:

I. The names of the shareholders represented at the Meeting of Shareholders by proxy(ies) (together the “Shareholders”) and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list has been signed *in varietur* together with the proxy forms by the Shareholders represented at the Meeting of Shareholders by proxyholder(s), the Notary and the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that Shareholders holding all the shares representing the whole share capital of the Company are represented at the Meeting of Shareholders by proxies. All the Shareholders have declared that they have been duly convened to the Meeting of Shareholders in accordance with the requirements of the Luxembourg laws. The Meeting of Shareholders is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting of Shareholders is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by a total amount of three hundred thirty-six thousand four hundred Euro (EUR 336,400.-) in order to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) to three hundred sixty-eight thousand four hundred Euro (EUR 368,400.-) by issuing three thousand three hundred sixty-four (3,364) new shares (hereinafter referred to as the “New Shares”), having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

Subscription and payment for the New Shares.

2. Amend first paragraph of article 5 of the Company’s Articles in order to reflect the above mentioned capital increase.

3. Miscellaneous.

VI. Then the Meeting of Shareholders, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting of Shareholders resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of three hundred thirty-six thousand four hundred Euro (EUR 336,400.-) in order to raise it from its current amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) to three hundred sixty-eight thousand four hundred Euro (EUR 368,400.-) by issuing three thousand three hundred sixty-four (3,364) new shares (hereinafter referred to as the “New Shares”), each having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) and benefiting of the same rights and advantages as previously issued shares.

The New Shares are fully paid up by way of contribution in cash, and are subscribed and issued as follows:

Intervention - Subscription - Payment

1. Thereupon appeared MOBICOM S.A., represented by Mrs Ekaterina DUBLET, by virtue of above mentioned proxy, who declares to subscribe to two thousand five hundred twenty-three (2,523) New Shares, each share having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-). Such New Shares are paid up by a contribution in cash (hereinafter referred to

as the “Mobicom S.A. Contribution”) for a total amount of two hundred fifty-two thousand three hundred Euro (EUR 252,300.-) fully allocated to the Company’s share capital.

2. Thereupon appeared Mrs Natalja RUDZITE, represented by Mrs Ekaterina DUBLET, by virtue of above mentioned proxy, who declares to subscribe to eight hundred forty-one (841) New Shares, each share having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-). Such New Shares are paid up by a contribution in cash (hereinafter referred to as the “Mrs. Rudzite Contribution” and, together with the Movicom S.A. Contribution, to as the “Contributions”) for a total amount of eighty-four thousand one hundred Euro (EUR 84,100.-) fully allocated to the Company’s share capital.

The proof of the existence and of the value of the above Contributions has been produced to the undersigned Notary.

All the New Shares have been thus fully paid up by the aforesaid subscribers by payments in cash, so that the amount of three hundred thirty-six thousand four hundred Euro (EUR 336,400.-) is as from now on at the free disposal of the Company, proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

The Meeting of Shareholders consequently decides to amend the first paragraph of article 5 of the Company’s Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The corporate capital is fixed at THREE HUNDRED SIXTY-EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 368,400.-) represented by three thousand six hundred eighty-four (3,684) shares having a nominal value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand six hundred Euro (EUR 2,600.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the Meeting of Shareholders is closed.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Shareholders and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the Shareholders and members of the board appearing, known to the Notary by their names, first names, civil statuses and residences, said persons signed collectively with the Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil treize, le six mai.

Par-devant nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après le «Notaire»),

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après «l’Assemblée des Actionnaires») de PROJECT SPRING S.A., une société anonyme luxembourgeoise, dûment constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.662, dont les statuts (ci-après les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1^{er} septembre 2011, sous numéro 2027, page 97250 (ci-après la «Société»).

L’Assemblée des Actionnaires élit comme président Madame Cristina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président nomme en qualité de secrétaire de séance et l’Assemblée des Actionnaires élit comme scrutateur Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau de l’Assemblée des Actionnaires ayant été constitué, le président déclare et requiert du Notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires représentés à l’Assemblée des Actionnaires par le(s) mandataire(s) (collectivement les «Actionnaires») et le nombre d’actions qu’ils détiennent sont mentionnés dans la liste de présence. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec les procurations par les Actionnaires représentés à l’Assemblée des Actionnaires par le(s) mandataire(s), le Notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire.

II. La liste de présence montre que les Actionnaires détenant toutes les actions représentant la totalité du capital social de la Société sont représentés à l’Assemblée des Actionnaires par le(s) mandataire(s). Tous les Actionnaires ont déclaré qu’ils ont été dûment convoqués à l’Assemblée des Actionnaires en conformité avec les conditions requises par les lois luxembourgeoises. L’Assemblée des Actionnaires est donc valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l’ordre du jour.

III. L’ordre du jour de l’Assemblée des Actionnaires est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant total trois cent trente-six mille quatre cents euro (EUR 336.400,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille euro (EUR 32.000,-) à trois cent soixante-huit mille quatre cents euro (EUR 368.400,-) par l'émission de trois mille trois cent soixante-quatre (3.364) nouvelles actions (ci-après les «Nouvelles Actions»), chaque action ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-).

Souscription et paiement des Nouvelles Actions.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital susmentionnée.

3. Divers.

IV. Puis l'Assemblée des Actionnaires, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée des Actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois cent trente-six mille quatre cents euro (EUR 336.400,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille euro (EUR 32.000,-) à trois cent soixante-huit mille quatre cents euro (EUR 368.400,-) par l'émission de trois mille trois cent soixante-quatre (3.364) nouvelles actions (ci-après les «Nouvelles Actions»), chaque action ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) et jouissant de mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les Nouvelles Actions ont été intégralement libérées moyennant un apport en numéraire, souscrites et émises comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

1. Est ensuite intervenue la société MOBICOM S.A., représentée par Madame Ekaterina DUBLET, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, laquelle déclare souscrire à deux mille cinq cent vingt-trois (2.523) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-). Ces Nouvelles Actions sont intégralement payées par un apport en numéraire (ci-après l'«Apport Mobicom S.A.») pour un montant total de deux cent cinquante-deux mille trois cents euro (EUR 252.300,-), cet apport étant entièrement alloué au capital social de la Société.

2. Est ensuite intervenue Madame Natalija RUDZITE, représentée par Madame Ekaterina DUBLET, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, laquelle déclare souscrire à huit cent quarante et un (841) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport en numéraire (ci-après l'«Apport Mme Rudzite» et, ensemble avec l'Apport Mobicom S.A., ci-après les «Apports») pour un montant total de quatre-vingt-quatre mille cent euro (EUR 84.100,-), cet apport étant entièrement alloué au capital social de la Société.

Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par les souscripteurs prénommés moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trois cent trente-six mille quatre cents euro (EUR 336.400,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Seconde résolution

L'Assemblée des Actionnaires décide par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à TROIS CENT SOIXANTE-HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 368.400,-) représenté par trois mille six cent quatre-vingt-quatre (3.684) actions, ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement deux mille six cents euro (EUR 2.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'Assemblée des Actionnaires, l'Assemblée des Actionnaires est close.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des Actionnaires et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des Actionnaires et aux membres de bureau comparants, connus du Notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, les prédites personnes ont signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: Cristina SCHMIT, Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mai 2013. Relation GRE/2013/2022. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075952/162.

(130093235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pontis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.006.

Extrait de la décision de l'associé unique en date du 11 juin 2013

En date du 11 juin 2013, TENURA S.A., associée unique de la société, a pris la décision suivante:

Ordre du jour

2. transfert du siège social

Résolution unique

L'associé décide de transférer le siège social situé actuellement au 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 LUXEMBOURG au 55, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

Pour TENURA S.A.

M. Norbert MEISCH

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013075947/18.

(130093695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Proactif-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 90.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075950/9.

(130093073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Liberty Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.211.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075805/10.

(130093707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

European Directories Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.419.

Suite à l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la Société en date du 11 juin 2013 la décision suivante a été prise:

1. Nomination du réviseur d'entreprises agréé suivant à compter du 11 juin 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

KPMG Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 149133.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Directories Holdco S.A.
Fabrice Rota
Administrateur de classe B

Référence de publication: 2013078460/17.

(130097248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

PAH Luxembourg 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.884.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 mai 2013;

- d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Christophe PLANTEGENET et de Monsieur Jean-Pol LE-BLON.

- de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

* Monsieur Carl-Johan EHN, né le 16 mars 1974 à Kalmar, Suède, résidant professionnellement au 23-25, Avenue du Dr Lannelongue, 75668 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05 juin 2013.

Référence de publication: 2013073737/16.

(130090716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.183.

—
Par résolution signée en date du 1^{er} avril 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet immédiat, de la démission de son mandat de gérant de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg;

- nomination, avec effet immédiat, au mandat de gérant, de Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013074004/15.

(130091408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

European Motorway Investments 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 146.260.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 10 juin 2013, a pris note du non-renouvellement de candidature de Monsieur Sébastien POCHON aux fonctions de gérant de la société et a nommé en remplacement:

- Mr Bryn JONES, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume Uni, gérant A.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'associé unique, dans ses résolutions du 10 juin 2013, a renouvelé les mandats des autres gérants:

- Mme Karen DEAL, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume Uni, gérant A,

- Mr Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant B,

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant B,

- Mme Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013074941/23.

(130092543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

European Real Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.243.

En date du 05 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013074942/22.

(130092197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

European Credit X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.733.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 3 Mai 2013

En date du 3 mai 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Madame Colleen McCullum en qualité de gérant avec effet au 2 mai 2013,

- d'accepter le remplacement de Madame Colleen McCullum, démissionnaire par Madame Hélène Botteri, 30 Fenchurch Street, EC3M 3BD Londres en qualité de gérant avec effet au 3 mai 2013 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour European Crédit X Sarl

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013074939/17.

(130092935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Dafofin Four S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.981.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 28 mai 2013

En date du 28 mai 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat de Deloitte Audit en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

DAFOFIN FOUR S.A.

Signature

Référence de publication: 2013074907/15.

(130092421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Düsseldorf/Wilmersdorfer Arcaden, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.142.

En date du 05 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013074923/22.

(130092198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Dropal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.407.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 22 mai 2013

- la cooptation de Monsieur Diaudécy BONHOMME, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo SCHLESSER est ratifiée;

- Monsieur Alain RENARD, Administrateur et de Président du Conseil d'Administration est remplacé par Madame Joëlle BRUVIER employée privée, née le 16 mai 1967 à Rocourt (Belgique), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013074922/14.

(130092241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Endeka Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.218.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son administrateur Luxembourg Corporation Company S.A.:

Mr. Fabio Spadoni, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, a été nommée en date du 31 Mai 2013 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 31 Mai 2013.

Luxembourg, le 31 Mai 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Fabio Spadoni

Représentant permanent

Référence de publication: 2013074934/18.

(130092317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

**Enable and Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gunpowder Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.073.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 janvier 2013, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013074933/14.

(130092456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

**CVI Leeds Resi I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CVI Luxembourg Thirty Three).**

Capital social: GBP 13.078,24.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.853.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of May

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 117.261, duly represented by Cécile Gadisseur, private employee, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 22nd, 2013.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVI Luxembourg Thirty Three, a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 164.853 incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, on 4th November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2nd January 2012, number 6 (the "Company"). The articles of association have not yet been amended since.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "CVI Leeds Resi I S.à r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law 5 April 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or similar corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from the Japanese Yen currency (JPY) to the Pound Sterling currency (GBP), on the basis of the exchange rate displayed on the website of Bloomberg (www.bloomberg.com) on 23rd May 2013, according to which one pound sterling (GBP 1.-) is the equivalent of one hundred fifty-two point seventy-nine Japanese Yen (JPY 152.79) so as to bring the capital of the Company from its current amount of two million Japanese Yen (JPY 2,000,000.-) to thirteen thousand seventy-eight pound sterling twenty-four pence (GBP 13,078.24).

The par value per share will subsequently be converted from one Japanese Yen (JPY 1.-) into one pence (GBP 0.01) so that the share capital is represented by one million three hundred seven thousand eight hundred twenty-four (1,307,824) shares having a par value of 1 pence (GBP 0.01) each, which are all held by the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the financial year of the Company so that it will start on January 1st and end on December 31st of each year.

Therefore, the financial year started on June 1, 2012, will end on May 30, 2013 and the financial year who will start on June 1st, 2013 will end on December 31st, 2013.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 12.** The Company is to be managed by at least one (1) category A manager and one (1) category B manager, who do not need to be shareholders.

In dealings with third parties, the managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The managers are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fixes the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The board of managers shall deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, among whom at least one (1) category A manager, is present or represented and all decisions are validly taken at the majority of the managers present or represented, among whom at least one (1) category A manager.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the languages of the Articles of Incorporation, who will read going forward in English and French.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to change and reform the entirety of the Articles of Incorporation of the company as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10th August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law 5 April 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or similar corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of CVI Leeds Resi I S.a r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at thirteen thousand seventy-eight pound sterling twenty-four pence (GBP 13,078.24), represented by one million three hundred seven thousand eight hundred twenty-four (1,307,824) shares, having a par value of 1 pence (GBP 0.01.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company shall be managed by at least one (1) A manager and one (1) B manager, who do not need to be shareholders.

In dealings with third parties, the managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The managers are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers shall deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, among whom at least one (1) A manager, is present or represented and all decisions are validly taken at the majority of the managers present or represented, among whom at least one (1) A manager.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers or, in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, in replacement of the former managers, with effect as of the date hereof,
as class A managers of the Company for an unlimited duration:

- Mirko Fischer, born on May 6, 1975 in Gelsenkirchen, Germany, professionally residing at 11-13 Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg; and

- Cécile Gadisseur, born on June 27, 1972 in Huy, Belgium, professionally residing at 11-13 Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

as class B managers of the Company for an unlimited duration:

- John Brice, born on May 1, 1962 in London, United Kingdom, professionally residing at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, Minnetonka, MN 55343, United States of America;

- David Fry, born on July 31, 1970 in Fareham, Hampshire, United Kingdom, professionally residing at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, Minnetonka, MN 55343, United States of America; and

- Peter Vorbrich, born on June 2, 1966 in Iowa, United States of America, professionally residing at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, Minnetonka, MN 55343, United States of America.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a French version and in case discrepancies between the English and the French, the English version will be binding.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CarVal Investors S. à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.261, ici représentée par Cécile Gadisseur en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 avril 2013.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de CVI Luxembourg Thirty Three, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164.853, constituée par un acte de Maître Jean Seckler du 4 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 janvier 2012, numéro 6 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés entretemps.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «CVI Leeds Resi I S.à r.l.»

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut agir à titre de commandité et gérant de sociétés en commandites ou de structures sociétaires similaires à responsabilité illimitée pour toutes les dettes et obligations de ces structures.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société du Yen Japonais (JPY) en Livre Sterling (GBP) au cours de change du 23 mai 2013 affiché par le site de Bloomberg (www.Bloomberg.com) selon lequel une livre sterling (1,- GBP) est équivalent à cent cinquante-deux virgule soixante-dix-neuf yen (152,79 JPY), pour porter le capital social de deux millions de Yen Japonais (2.000.000,- JPY) à treize mille septante huit livres sterling vingt quatre pence (13.078,24 GBP).

La valeur nominale par action sera en même temps convertie de un Yen Japonais (1 JPY) en un pence (0,01 GBP) de sorte que le capital social est représenté par un million trois cent sept mille huit cent vingt-quatre (1.307.824) actions avec la valeur nominale d'un pence (0,01 GBP) chacune, détenues dans leur totalité par l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'année sociale de la Société de sorte qu'à dater de ce jour elle commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Dès lors, l'année sociale ayant commencé le 1^{er} juin 2012, se terminera le 30 mai 2013, et l'année sociale commençant le 1^{er} juin 2013 se terminera le 31 décembre 2013.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance délibère ou agit valablement seulement si au moins la majorité des gérants, parmi lesquels au moins un (1) gérant de classe A, est présente ou représentée et que toutes les décisions sont valablement prises à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels au moins un (1) gérant de classe A.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de changer les langues des statuts de la Société qui seront désormais l'anglais et le français.

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de reformer les statuts de la Société dans leur intégralité qui auront désormais la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut agir à titre de commandité et gérant de sociétés en commandites ou de structures sociétaires similaires à responsabilité illimitée pour toutes les dettes et obligations de ces structures.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CVI Leeds Resi I S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de treize mille septante huit livres sterling vingt-quatre pence (13.078,24 GBP), représenté par un million trois cent sept mille huit cent vingt-quatre (1.307.824) parts sociales d'une valeur nominale d'un pence (0,01 GBP) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance délibère ou agit valablement seulement si au moins la majorité des gérants, parmi lesquels au moins un (1) gérant de classe A, est présente ou représentée et que toutes les décisions sont valablement prises à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels au moins un (1) gérant de classe A.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de désigner, en remplacement des actuels gérants, à dater de ce jour et pour une durée indéterminée,

en tant que gérants de catégorie A:

- Mirko Fischer, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est au 11-13 Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg; and

- Cécile Gadisseur, née le 27 juin 1972 à Huy, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 11-13 Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

en tant que gérants de catégorie B:

- John Brice, né le 1^{er} mai 1962 à Londres, Royaume-Uni, dont l'adresse professionnelle est à 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, Minnetonka, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique;

- David Fry, né le 31 juillet 1970 à Fareham, Hampshire, Royaume-Uni, dont l'adresse professionnelle est à 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, Minnetonka, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique; and

- Peter Vorbrich, né le 2 juin 1966 dans l'Iowa, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est à 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, Minnetonka, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mai 2013. LAC/2013/24816. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013074899/472.

(130092786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Eco Lean Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.222.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique prise le 1^{er} mars 2013

Le 1^{er} Mars 2013, l'Actionnaire Unique de Eco Lean Holding S.A. ("la Société"), a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Samuel Pisar en tant qu'Administrateur de la société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 1^{er} Mars, 2013.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013074931/14.

(130092920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Discount Communication, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 161.067.

Par la présente, la société Luxforge s.à r.l., 2, rue, de Drinklange, L-9911 Troisvierges dénonce, avec effet au 31.05.2013 le siège social de la société Discount Communication s.à r.l., 2, rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges (Numéro RC: B161067 à Luxembourg)

Fait à Troisvierges, le 10/06/2013.

Pour la société

Jean-Louis BLANKEN

Manager

Référence de publication: 2013074918/13.

(130092971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

DEXIA World Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.737.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} mai 2013.

Pour DEXIA WORLD ALTERNATIVE

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013074917/13.

(130092980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 30.659.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} mai 2013

Monsieur Willy LAUWERS, Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles, en date du 27 mai 2013.

Pour DEXIA BONDS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013074913/14.

(130092943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Dexia Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 26.803.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} mai 2013.

Pour DEXIA MONEY MARKET

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013074916/13.

(130092982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

**Liberty Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DPGP Romania S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 131.211.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Dinu Patriciu Global Properties Limited, with registered address at Commence Overseas Limited, Commence Chambers, P.O. Box 2208, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Registry of BVI Companies under number 1510557, (hereinafter the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Estella VERMEULEN, employee (the "Attorney"), professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on May 24th, 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested to the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of DPGP Romania S.à r.l. (the "Company") having its registered office at 13, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.211 and incorporated by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Luxembourg, on July 17th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 3rd, 2007 under number 2183.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on May 25th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 5th, 2012 under number 1697.

The Sole Shareholder holds all of the one million (1.000.000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing the entire share capital of the Company amounting to one million euro (EUR 1,000,000), so that the following resolution can valably be taken.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from DPGP Romania S.à.r.l. to "Liberty Properties S.à r.l." and to amend consequently article 1 of the Articles of Incorporation of the Company which shall read from now as follows:

« **Art. 1.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Liberty Properties S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of Incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Estimated cost

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that upon request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; also upon request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente mai.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dinu Patriciu Global Properties Limited, ayant son siège social au Commence Overseas Limited, Commence Chambers, P.O. Box 2208, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés du BVI sous le numéro 1510557, (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Estella VERMEULEN, employée privée, (le «mandataire») demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 mai 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de DPGP Romania S.à.r.l. (la «Société») ayant son siège social au 13, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.211 et constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 octobre 2007, sous le numéro 2183.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 juillet 2012, sous le numéro 1697.

L'Associé Unique détient toutes les un million (1.000.000) parts sociales d'un euro (1.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital social d'un million euros (1.000.000.- EUR), de sorte que la résolution suivante peut être valablement prise.

L'Associé Unique a requis le notaire d'acter que l'Associé a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de DPGP Romania S.à r.l. en «Liberty Properties S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Liberty Properties S.à r.l." (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui sont à la charge de la Société ou qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vermeulen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 juin 2013. LAC/2013/25301. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013074921/95.

(130092801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

DV International S.A. (DVI S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 23-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.096.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013074924/10.

(130092531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Eco Lean Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.222.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2013074930/11.

(130092915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Zoetis Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.311.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 mai 2013;

- d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Christophe PLANTEGENET et de Monsieur Jean-Pol LE-BLON.

- de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

* Monsieur Carl-Johan EHN, né le 16 mars 1974 à Kalmar, Suède, résidant professionnellement au 23-25, Avenue du Dr Lannelongue, 75668 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juin 2013.

Référence de publication: 2013073893/16.

(130090714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.
